L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI 23 SEPTEMBRE 1879.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Séance du 20 Mars 1879.

Présidence de M. le Dr Alfred Mercier.

Sur le rapport du comité de concours composé de MM. C. Turpin, F. Limet, O. Carrière, E. Jamonville, F. Tujague, G. Rousset, J. Dell'Orto, Alfred Mercier, l'Athénée a résolu unanimement de proposer deux classes de concurrents [illegible] comprenant les hommes, l'autre [illegible].

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 1er avril jusqu'au 30 septembre inclusivement.

Les manuscrits doivent être reçus au plus tard le 1er octobre. Ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge d'un quart de la largeur, et seulement sur le recto et les lignes: ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur affecté aux concours annuels.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les Femmes:

LA FEMME LOUISIANAISE AVANT, PENDANT ET APRÈS NOTRE DERNIÈRE GUERRE.

Pour les Hommes:

ÉLOGE DE BIENVILLE.

N. B.—Toutes les communications que les concurrents peuvent avoir à faire doivent être adressées au secrétaire, P. O. Box 1294.

ARMAND MERCIER, Président.
ALFRED MERCIER, Secrétaire perpétuel.

CONSULAT DE FRANCE

A LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX, 92 RUE ROYALE.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Les personnes dont les noms suivent sont invitées à se présenter aux bureaux du consulat. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis.

Abadie (Henri)	Jabier (Prosper Auguste)
Ancelin (Ovide)	Jaubert (Fortuné)
Abadie (François Germain)	Jarriat (Vve de Jacques)
Arremy (Charles)	Kaiser (Mme Henri)
Blanchard (Auguste)	Ladonce (Mme)
Bourdel (Pierre Onezime)	Labat (Jean)
Bernissan (Jean)	Laborde (Anne)
Bouvrard, née Lair (Henriette)	Legrand (Jules)
Bouet (Alfred)	Lebrun (père et fils)
Barthe (Jean et Basile)	Leclerc (Alfred)
Bonhomme (François)	Lètu (Jean)
Bernoudy (Jean Noël)	Lasseine (Mme Jean Pierre)
Bon (Vve Casimir)	Longuefosse (Bernard)
Bied (Mme Louis-Marie)	Larrouy (Gabriel)
Capy (des époux)	Larroux (Jean)
Cabalis (des époux)	Lestrade (George)
Chessancq (Pierre)	Laroché (Mme)
Casper (Andréa)	Meunier (Louis)
Chappuis (Jules et Auguste)	Meunier (J. T.)
Corne (Gabriel)	Mâge (Melchior)
Claudet (Armand)	Moynet (Jean)
Conte (les époux)	Motel (Bernard)
Combes (Baptiste)	Majesu (Marcel)
Combes (Jules)	Marsan (Pierre)
Dufour (Elodie)	Narcoux (Jules)
Dussaup (Jean)	Paillet (Vve Alfred)
Dubuisson (Jean)	Porche
Delherbal (Eve)	Passement
Dutet (Edouard)	Poujade (Henri)
Dubot (Jean-Baptiste)	Pons (Théophile)
Davarede (Jean)	Pasteur (Henri)
Dolés (Pierre Sylvain)	Perès (Guillaume)
Dunean (Antoine Ferdinand)	Porisse (Vincent Sylvain)
Duplan (Pierre)	Poisson (Ernest)
Domergue (Jean Bernadin)	Remond (Julien)
Delacroix (Paul)	Rousseau (P. A.)
Dandillon (Vve)	Raledeguier (Jean Baptiste)
Dumas (Alcé Pierre)	Rosdey (Louis)
Eupiet (Francine)	Répelat (Jean Antoine)
Engelback (Gustave)	Schaley (Augustin)
Fabre (Louis)	Senac (François)
Fourcade (Antoine)	Soupène (Charles)
Fontan (François Ludevic)	Savignol (Paul)
Favre Petit Mermet (François)	Servia (Aglaé)
Guyonvarch (Jean Pierre François)	Schoeller (Milliane)
Gonaux (Jean Julien)	Seemos (Frederick)
Green (Charles)	The Southern Bank
Godefroy (Louis)	Tirvaillot (fils)
Gardey (Joseph)	de Villeneuve (Rodolphe)
Gagnière (Antoine)	Villeneuve (Auguste)
Gros de Perrodil	Vitte (François)
Hamont (Joseph)	Veuillot (Louis)
	Vizenne (Ferdinand)
	Verges (Cyrille)
	Wack (Mme)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.

La Nouvelle-Orléans, le 18 septembre 1879.

Le Consul de France,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

19sept—

BODLEY BROTHERS

Ont l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 3 et 4 mulets, charrettes à boeufs, etc. pour logs, wagons à coton, charrettes à bagages, charrettes pour fermes, charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs de famille à 4 et 6 sièges, wagons à ressorts pour distribution de marchandises, brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voitures, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferrements extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

8 mai—1 an

CITIZENS' SAVINGS BANK

BANQUE POUR LES PETITES EPARGNES,

Coin Baronne et Gravier,

NOUVELLE-ORLÉANS.

Incorporée par une loi spéciale de la Législature.

Dépôts reçus et payables par chèques sur demande.

Intérêt, selon convention faite, payé sur montants laissés en dépôt pendant un temps spécifié.

Autorisée par une loi spéciale à recevoir des fonds spéciaux en dépôt de tout argent appartenant à des successions, des mineurs et d'autres.

Charte, By-Laws et règlements, avec toutes les informations nécessaires, fournis sur demande.

ARGENT A PRÊTER SUR BONNES GARANTIES. 11mai—6mois

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— FACTORS & TRADERS.

37 - - RUE CARONDELET - - 37

CAPITAL PAYÉ - - $1,000,000.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

Émet des polices couvrant les risques du feu, des rivières et de mer aux taux les plus bas.

—ADMINISTRATEURS—

John I. Noble,	E. F. Eshleman,
John Chaffe,	Wm. C. Black,
Richard Milliken,	Chas. Chaffe,
J. I. Warren,	L. C. Jurey,
Saml. Friedlander,	Wm. Hartwell,
A. L. Yates,	C. J. Leeds,
R. M. Walmsley,	A. B. Jessie,
A. H. May,	Jos. Bowling,
T. Lytt. Lyon,	A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd,	Henry Abraham,
Joseph Mallory,	Louis Bush,
Wm. J. Behan,	A. Briede,
	G. W. Sentell.

L[illegible] ... W. A. BIENVENU, Notaire.

SPECTACLES BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE

[illegible] Théâtre [illegible] Le [illegible] Ouverture de la Saison Régulière [illegible] 1879.

La troupe d'opéra anglaise Grau. [illegible]

Places pour les sièges réservés.

Dimanche, Lundi, Mardi et Mercredi, ainsi Mercredi en Matinée,

Le grand succès européen et américain, l'opéra comique de Suppé,

[illegible]

Avec vingt-cinq choristes. Orchestre augmenté. Scènes de réalité, magnifiques costumes et élégante mise en scène.

Jeudi, Vendredi et Samedi, et aussi Samedi en matinée—Le succès des temps modernes, Gilbert & Sullivan, H. M. S. PINAFORE, avec la mise en scène du Fifth Avenue Theatre de New-York. [illegible]

En préparation—Le nouvel opéra comique américain intitulé: CADETS.

Les sièges peuvent être retenus maintenant. 20sept—

PROMENADE-CONCERT —AU— Fort Espagnol

Les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS

Après 5 heures et demie du soir, les trains partent toutes les 20 minutes. Le dernier train part du Lac à 11 heures 10 minutes du soir.

LE PROGRAMME SERA DISTRIBUÉ.

12juil—

INSTITUTIONS.

LEÇONS DE MUSIQUE, PIANO ET VIOLON.

MR. F. CHARPAUX a l'honneur d'annoncer à son ancienne clientèle et au public en général, qu'il a repris sa profession de maître de musique. Il sollicite de nouveau la confiance qui lui avait été accordée pendant quinze ans, et il s'efforcera de la justifier par le zèle qu'il déploiera au service des élèves qui lui seront confiés. Prix modérés.

Résidence, rue Félicité No 161, entre Camp et Magazine. 18sept—1m—Mar Jeu Dim

Collége St. Charles.

Grand Coteau, Paroisse St. Landry,

LA réouverture des classes est fixée au 2 octobre 1879. Pension, enseignement et blanchissage, $200 par an. Pour de plus amples informations s'adresser au Rév. R. Olivier, S. J., Président, au collège des Jésuites, coin Commune et Baronne. 10 sept—1 m j et D

COLLÈGE JEFFERSON

Paroisse St Jacques, Le.

Dirigé par les Pères de la Société de Marie.

RÉOUVERTURE, 7 OCTOBRE.

LE Collège est situé sur les rives du Mississippi, à soixante milles au-dessus de la N-Orléans: on y arrive de la ville en 4 heures par le chemin de fer et en 6 heures par les bateaux à vapeur, pour lesquels un wharf a été construit spécialement. Cours classique et commercial au grand complet. Pour les conditions, les catalogues, etc., s'adresser au président ou aux Pères Maristes, Église du St Nom de Marie, à Alger, ou encore à M. C. E. Dubreuil, 43 rue Peters ou P. O. Box 1498. 18 sept—1m

Académie St.-Aloysius,

Dirigée par les Frères du Sacré Cœur, coin des rues Chartres et Quartier.

CETTE institution, si favorablement connue de ses nombreux patrons pour l'éducation morale et chrétienne qu'elle donne à ses élèves, fera la réouverture de ses classes le 1er OCTOBRE prochain. Les études comprennent les branches préparatoires et commerciales usuelles. Pas de frais additionnels pour l'enseignement des langues française et allemande. 7sept—1m

St. Stanislas Commercial College,

BAIE ST. LOUIS, MISS.

LES classes seront ouvertes le 16 septembre. Quelques jours auparavant, un des frères du Collège se rendra à la Nouvelle-Orléans pour prendre charge des enfants qui lui seront confiés. S'adresser à St. Aloysius Academy, [illegible] Chartres et Quartier, ou au Président Frère [illegible]. 31 août—1m

INSTITUT ST-LOUIS,

Pour les Jeunes Filles,

Sous la direction de Mme E. M. Matthey,

275....rue Dauphine....275

Entre Ursulines et Hôpital.

Réouverture des classes, LUNDI, 1er septembre 1879. 28 août—1m

COLUMBIAN EDUCATIONAL & KINDERGARTEN INSTITUTE.

198.........Esplanade.........198

L'OUVERTURE de la 10e session annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879. L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut. 30 août—1 an

Charbons! Charbons!

CHARBON, CHARBON, Pittsburg, Anthracite, Cannel. Alabama Coal.

HEBRARD & ROCA,

Marchands de Charbon.

No 1 1/4 rue Carondelet.

OFFRENT de livrer aux planteurs, manufactures, restaurants et familles aux mêmes prix et termes (comptant) que toutes les maisons régulières, du Pittsburg, de l'anthracite et du Cannel de première qualité, ainsi que de l'Alabama pour lequel ils sont agents. Ils se rappellent à leurs amis et anciens clients et sollicitent bien respectueusement leurs ordres. 14 sept—

AVIS SPÉCIAL.

Charbon! Charbon! Charbon!

Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD ou la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant:

	St-Bernard:	Pittsburg.
10 à 100 barils	65c.	75c.
100 à 500 barils	60c.	65c.
500 et au-dessus	55c.	60c.
Charbon Brisé ou coulé	50c.	

W. S. CAMPBELL, Agent,
12 sept— 29 rue Carondelet.

BUREAU DE W. S. CAMPBELL, Agent,

29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.

ST. BERNARD PITTSBURG COAL ANTHRACITE CANNEL

EN GROS ET AU DETAIL.

FOURNI AUX bateaux à vapeur et aux familles.

Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbons PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Succ., No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

Grande réduction de prix au salon d'huîtres et Restaurant de L'ALCAZAR,

61....RUE DE CHARTRES....61

Chambres garnies et salon pour familles. Déjeuner et dîner à 30 cents. Huîtres crues à 15 cents, huîtres frites et stewed 30 cents la douzaine. Très bon vin à 25 cents la bouteille et au-dessus. 30 août -1m DJM.

MATELAS

Prix Extraordinairement Réduits CHEZ DONAHOE,

Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.

44......RUE DE CHARTRES......44

Près Douane.

Venez les voir. J. J. DONAHOE.

1er mars—au 12 nov—DMaJe

G. PITARD,

266 & 268 RUE DU CANAL.

Importateur de quincaillerie et de peinture.

Agent du Blanc de plomb St. Louis Red Seal.

[illegible] ... Blanc de zinc, Blanc de plomb, Couleurs préparées pour cottage, Couleurs à l'huile, Couleurs en poudre, Brosses à peindre, Fenêtres à blanchir, [illegible]

[illegible] Tout à des prix modérés. ...

LISTE DE PRIX.

D. LOPEZ

[illegible] rue [illegible] Esplanade.

Crème	....15 cents	[illegible]	[illegible]
[illegible]	....15 cents	Limonade	....10 cents
Limonade glacée	....15 cents	Lait	....10 cents
[illegible]	....15 cents		28sept—1m

FORT ESPAGNOL —DE— Mme HUGO REDWITZ.

[illegible] Bière à la glace.

Aussi des Vins et Liqueurs de toutes les qualités, des Sandwiches, de beaux Cigares d'importation, etc., le tout aux prix de la ville.

Les visiteurs au Fort Espagnol sont cordialement invités à venir voir mon établissement.

Mme HUGO REDWITZ.

CHAUX

Chaux de l'Alabama,

DE la fabrique de Chaux Chewocla, Youngsboro, Ala., arrivant journellement par voie [illegible]

Dentistes.

JOSEPH BAUER, DENTISTE,

180 - - - Esplanade - - - 180

Prix Modérés.

JOSEPH C. SIERRA, DENTISTE,

191 - - - DAUPHINE - - - 191

[illegible]

C. E. KELLS & M. VIET, CHIRURGIENS-DENTISTES,

No 15 rue Dauphine, immédiatement après 15 et formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

80, 82, 84 et 86 RUE MARAIS,

Entre Conti et St-Louis.

4 fév -1an—D.M.J.

Pelican Steam Brewery,

EUGÈNE ERATH,

289....RUE VILLERÉ....289

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMarV

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No 3 RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

Au Public.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 148 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.

Profitant de ce changement, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout ce qui sera en son pouvoir pour en mériter la continuation.

EUGÈNE KATZENSTEIN,

Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans. 31 août—3m

Huile d'Olive de Plagniol de James.

LA marque d'Huile d'Olive de Plagniol de James, si universellement connue, est la seule marque d'exportation française qui ait obtenu la grande médaille d'or à l'Exposition Universelle de Paris en 1878 et le Prize Medal à l'Exposition de Philadelphie en 1876.

Nous soussignés, investis des pleins pouvoirs de M. Plagniol de James, de Marseille, avertissons le public que toute contrefaçon de sa marque sera rigoureusement poursuivie selon la loi.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m 67 et 69 rue Decatur

BUREAU DE PRÊTS. OTTO SCHWANER

67.........RUE BARONNE.........67

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

Chaussures.

ATTENTION.

M. ANDRIEU - - - - 159 Poydras.

CHAUSSURES A VIS FAITES EN VILLE, à $2.50 la paire.

CHAUSSURES COUSUES, faites en ville, à $4 00.

BOTTES et souliers en tous genres faits ici des meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.

17 mars 79—1 an V&D

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.

J. A. LACROIX,

Coin Français et Victoire.

CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.

Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.

Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.

MA DEVISE est: "Ventes rapides et légers bénéfices."

20 fév—1 an

BUREAU DE SANTÉ.

8 septembre 1879.

Certificat d'inspection de steamers et d'autres navires partant de la Nlle-Orléans pour d'autres ports.

Afin d'assurer la meilleure condition sanitaire possible des steamers et autres navires et en même temps la plus courte détention par la quarantaine aux lieux de leur destination, il est suggéré que tous les steamers et navires de toute classe partant d'ici aient soin de se munir

d'un certificat d'inspection

délivré par les officiers nommés pour cela.

Ces certificats seront certainement demandés dans la plupart des endroits et pourront d'un moment à l'autre être demandés partout.

L'inspection se fera sans qu'il en coute un cent, et aussi aucune détention de ces steamers et navires n'aura lieu. Que les capitaines [illegible] de leur [illegible] au Bureau de Santé (Hotel de Ville) avant de recevoir une cargaison à bord.

Ces règlements sont dans l'intérêt de la santé publique et du commerce, et conformes aux règlements du Bureau National de Santé.

WM. G. AUSTIN, D. M.,
Remplissant les fonctions de président du Bureau de Santé.

S. S. HERRICK, D. M.,
Secrétaire du Bureau de Santé.

9sept—

Armée du Nord de la Virginie et du Tennessee.—Les membres suivants de la société de l'armée du Nord de la Virginie et de celle de l'armée du Tennessee, forment le comité chargé de recevoir l'argent que pourront donner ces compagnies d'armes et les admirateurs de feu le lieutenant-général JOHN B HOOD. Le montant sera placé en bons des Etats-Unis pour les enfants du défunt.

JNO. B. RICHARDSON,
Président de la division louisianaise de l'armée du Nord de la Virginie.

AUGUSTUS REICHARD,
Président de la division louisianaise de l'armée du Tennessee.

W. R. LYMAN, Chairman.

F. T. Nicholls,	J. A. Chalaron,
Jas. Buckner,	G. T. Beauregard,
Samuel Flower,	S. D. Stockman,
D. R. Calder,	Fred. N. Ogden,
Jno. H. Murray,	Walt. V. Crouch,
de l'armée Nord-Virginie.	de l'armée du Tennessee.

S'adresser à la boîte 1695, New-Orléans.
7sept—

Au Public.

Avant [illegible] le général J. B. Hood était mort en laissant neuf enfants sans moyen d'existence, je propose de mettre en loterie un de mes buggies pour leur bénéfice. J'ai fait imprimer, numéroter et timbrer les billets et en remettrai au Président, aux officiers et aux membres de l'Association de l'armée du Tennessee et du Nord de la Virginie, à toutes les autres organisations militaires de la Louisiane, aux membres de l'ancien bataillon du Texas de Hood et à toutes les personnes libérales du Sud. Je les prie de m'aider à écouler ces billets dans leurs bienfaits cercle. Soldats, chrétiens, amis de la [illegible] Hood! [illegible] notre devoir. [illegible]

OFFICIEL.

PROCLAMATION.

[illegible] qu'il [illegible] Constitution [illegible] la Nlle-Orléans pour [illegible] convention pour l'Etat de la Louisiane [illegible] approuvée [illegible] des ordonnances publiques [illegible] pour les membres de l'Assemblée Générale, d'ouvrir et de tenir un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour consulter le peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la Constitution [illegible]; Les électeurs devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter sous la constitution de 1868. Chaque votant exprimera son opinion en déposant dans la boîte du scrutin un ticket où seront imprimés ou écrits ces mots: "For the Constitution," ou "Against the Constitution" ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.

Et attendu qu'il est en outre établi par le dite constitution [illegible] qu'il sera élu un Lieutenant-Gouverneur, un Se[illegible], un Auditeur [illegible], un Surintendant des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans;

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et les districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir:

Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard, et Plaquemines, deux sénateurs.

Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans, un sénateur.

Le quatrième district, composé des second et [illegible] wards d'Orléans, [illegible] sénateurs.

Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.

Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.

Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.

Le huitième district, composé des paroisses St Jacques et Ascension, un sénateur.

Le neuvième district, composé des paroisses Terrebonne, Lafourche et Assomption, deux sénateurs.

Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillon, Cameron [illegible], deux sénateurs.

Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.

Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.

Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.

Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest Bâton Rouge, un sénateur.

Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest-Feliciana, un sénateur.

Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.

Le dix-septième district, composé des paroisses Ste-Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.

Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.

Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.

Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.

Le vingt unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.

Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.

Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.

Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.

Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est-Carroll et Madison, un sénateur.

Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.

Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.

Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.

Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.

Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.

Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.

Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.

Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.

Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.

Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.

Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.

Onzième district représentatif, onzième ward, deux représentants.

Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.

Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.

Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.

Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.

La paroisse Ascension, un représentant.

La paroisse Assomption, deux représentants.

La paroisse Avoyelles, deux représentants.

La paroisse d'Est Baton Rouge, deux représentants.

La paroisse d'Ouest Baton Rouge, un représentant.

La paroisse Bienville, un représentant.

La paroisse Bossier, un représentant.

La paroisse Caddo, deux représentants.

La paroisse Calcasieu, un représentant.

La paroisse Caldwell, un représentant.

La paroisse Cameron, un représentant.

La paroisse Est Carroll, un représentant.

La paroisse Ouest Carroll, un représentant.

La paroisse Concordia, un représentant.

La paroisse Claiborne, deux représentants.

La paroisse Catahoula, un représentant.

La paroisse DeSoto, deux représentants.

La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.

La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.

La paroisse Franklin, un représentant.

La paroisse Grant, un représentant.

La paroisse Ibérie, un représentant.

La paroisse Iberville, deux représentants.

La paroisse Jackson, un représentant.

La paroisse Jefferson, un représentant.

La paroisse Lafayette, un représentant.

La paroisse Lafourche, deux représentants.

La paroisse Lincoln, un représentant.

La paroisse Livingston, un représentant.

La paroisse Madison, deux représentants.

La paroisse Morehouse, un représentant.

La paroisse Natchitoches, deux représentants.

La paroisse Ouachita, un représentant.

La paroisse Plaquemines, un représentant.

La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.

La paroisse Rapides, deux représentants.

La paroisse Rivière Rouge, un représentant.

La paroisse Richland, un représentant.

La paroisse Sabine, un représentant.

La paroisse St Bernard, un représentant.

La paroisse St Charles, un représentant.

La paroisse Ste Hélène, un représentant.

La paroisse St Jacques, un représentant.

La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.

La paroisse St Landry, quatre représentants.

La paroisse St Martin, un représentant.

La paroisse Ste Marie, deux représentants.

La paroisse St Tammany, un représentant.

La paroisse Tangipahoa, un représentant.

La paroisse Tensas, deux représentants.

La paroisse Terrebonne, deux représentants.

La paroisse Union, un représentant.

La paroisse Vermillion, un représentant.

La paroisse Vernon, un représentant.

La paroisse Washington, un représentant.

La paroisse Webster, un représentant.

La paroisse Winn, un représentant.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir:

La paroisse Caddo, formant le premier district.

Les paroisses Webster, Bossier et Bienville, formant le second district.

Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.

Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.

Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.

Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.

Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.

Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.

Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.

Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.

Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.

Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.

La paroisse St-Landry, formant le treizième district.

Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.

Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Féliciane, formant le quinzième district.

Les paroisses Est-Féliciane et Ste-Hélène, formant le seizième district.

La paroisse Est-Baton-Rouge, formant le dix-septième district.

Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St-Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.

Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.

Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.

Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.

Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.

Les paroisses Ouest-Baton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.

Les paroisses Plaquemines et St Bernard, formant le vingt-quatrième district.

Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.

Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi; et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un commissaire des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre années par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.

Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus annoncées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."

Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "For ordinance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt"; dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés porteront ces mots "For ordinance relative to State Debt", l'ordonnance et l'article de la dite constitution relatifs à la dette de l'Etat formeront partie de la constitution; dans le cas où la majorité des bulletins déposés porteront "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne feront point partie de la constitution.

En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation, et ordonne qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans [illegible] lieux désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour consulter le peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la constitution soumise à son approbation, pour l'élection des officiers et des membres de l'Assemblée Générale et sur l'adoption ou le rejet de l'ordonnance concernant la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux divers shérifs, électeurs, enregistreurs de votes dans la paroisse d'Orléans, commissaires d'élection et à tous autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection aux lieux et aux endroits indiqués par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre à tous les shérifs de l'Etat de faire les proclamations requises aux différents shérifs de l'Etat et de faire connaître en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, ou plutôt, conformément aux dispositions de la constitution soumise au peuple.

En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce [illegible] jour de juillet, de l'an de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-dix-neuf.

Par le Gouverneur par intérim:

LOUIS A. WILTZ.

OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
20 août—[illegible]

Appel pour une convention d'Etat

Salle du comité central d'Etat
Parti démocrate conservateur.
Nlle-Orléans, 1er septembre 1879.

DANS une réunion du comité démocrate-conservateur tenue à la Nouvelle-Orléans le 30 août 1879, les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Résolu que le premier lundi d'octobre 1879 est fixé comme l'époque où une convention d'Etat du parti démocrate-conservateur sera tenue; Pourvu que dans le cas d'une épidémie alors dans cet Etat, le chairman du comité, avec l'avis du comité exécutif, soit par le présent autorisé à remettre la réunion de la convention à telle date qu'il jugera convenable.

Résolu que la ville de Baton-Rouge, dans la dite capitale, soit le lieu de la convention.

Résolu que la nomination du [illegible] par la convention d'Etat tenue à Baton-Rouge le premier lundi d'août 1878, pour la nomination d'un candidat pour la place de Trésorier d'Etat de la Nouvelle-Orléans, ayant donné un plus grand vote pour le candidat à la place de Trésorier de l'Etat en 1878, ait l'avantage du dit vote dans la dite nomination.

Résolu qu'un délégué pour chaque 300 électeurs et un pour chaque fraction au-dessus de cent soit fixé comme la base de représentation.

Résolu que dans l'élection des délégués à la dite convention, il est recommandé [illegible] pour [illegible] vote."

Conformément aux résolutions ci-dessus, une convention du parti démocrate-conservateur est par les présentes convoquée à Baton-Rouge pour le 6 octobre 1879, à midi.

Conformément à la quatrième résolution, les diverses paroisses de l'Etat et des wards de la Nouvelle-Orléans auront droit à la représentation suivante, savoir:

PAROISSES:

Ascension	6	Madison	2
Assomption	8	Morehouse	7
Avoyelles	9	Natchitoches	14
Bienville	5	Ouachita	14
Bossier	7	Plaquemines	4
Caddo	9	Pointe Coupée	5
Calcasieu	7	Rapides	9
Caldwell	4	Red River	3
Cameron	2	Richland	5
Catahoula	5	Sabine	5
Claiborne	8	St-Bernard	2
Concordia	2	St-Charles	1
DeSoto	7	Ste-Hélène	3
Est-Bâton Rouge	11	St-Jacques	5
Ouest Baton Rouge	2	St-Jean-Baptiste	4
Est Carroll	1	St-Landry	19
Ouest Carroll	3	St-Martin	5
Est Feliciana	9	Ste-Marie	7
Ouest Feliciana	2	St-Tammany	5
Franklin	4	Tangipahoa	3
Grant	2	Tensas	14
Ibérie	6	Terrebonne	7
Iberville	5	Union	8
Jackson	3	Vermilion	5
Jefferson	4	Vernon	3
Lafayette	6	Washington	3
Lafourche	10	Webster	4
Lincoln	4	Winn	3
Livingston	7		

ORLÉANS:

Premier Ward	10	Dixième Ward	12
Second Ward	19	Onzième Ward	11
Troisième Ward	17	Douzième Ward	5
Quatrième Ward	7	Treizième Ward	3
Cinquième Ward	10	Quatorzième Ward	1
Sixième Ward	7	Quinzième Ward	4
Septième Ward	9	Seizième Ward	1
Huitième Ward	7	Dix-Septième Ward	3
Neuvième Ward	10		

Tous les journaux démocrates conservateurs dans tout l'Etat sont requis de publier le dit appel.

ALBERT VOORHIES, Président.
JOHN S. TULLY.
Vice-président et chairman du comité exécutif.
C. M. TENNISON, Secrétaire. 2 sept—au 6 oct.

LE PREMIER EN CAMPAGNE

Pour les Saisons d'Automne et d'Hiver 1879 et 1880.

GODCHAUX,

81 et 83 Rue du Canal, 81 et 83

Le Vétéran Drapier digne de confiance

FERA LE 10 SEPTEMBRE, 1879, UN ÉTALAGE

comprenant l'assortiment le plus considérable et le mieux choisi de

Vêtements, Articles de Lingerie et Chapeaux,

qui ait jamais été exposé dans cette ville, à des prix convenant aux riches et aux pauvres.

N. B.—L'ouvrage sur commande est une spécialité sous la direction de MM. Gonthier et Gilbertson, les coupeurs bien connus.

On enverra si on le désire des échantillons avec des indications pour prendre la mesure.

31 août—

TOUTES LES FAMILLES DOIVENT EN FAIRE USAGE.

J. MASSMAN & CO.,

PHILADELPHIE,

LE MEILLEUR WHISKEY DU MONDE

PAROLE

MARQUE DE FABRIQUE.

PURE RYE WHISKEY.

Mis en litres.

Vendu par tous les droguistes et les grocers de 1re classe.

BASSETTI & XIQUES,
29juin—3m Seuls agents à la Nlle-Orléans.

FRITZ JAHNCKE,

908 et 910... DELORD ...908 et 910

Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de

SCHILLINGER PATENT PAVEMENT,

Marchand de pierres allemandes, de Curbstones, North River Flagstones et de ciment de Portland.

Les ordres laissés à la Boîte 142 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.

mai—1 an

B. POMES,

Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.

Encoignure Dumaine et Claiborne.

A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, patentée le 2 décembre 1873. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux groceries le bois de première qualité tout scié et fendu par corde. Mesure garantie.

Bois de pin, cyprès, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. 9mars—au 3 février

Vincente Ranna

(DIPLOMÉ.)

Médecin Vétérinaire et Forgeron,

135.......REMPARTS.......135

Entre Toulouse et St-Pierre.

Traite avec un soin tout particulier toutes espèces d'animaux.

Les ordres du public sont sollicités et seront remplis avec une grande promptitude.

24fév—1anDMar J

URSIN DELLANDE,

FABRIQUE DE CIGARES,

434....RUE ST-CLAUDE....434

Entre St-Antoine et Bagatelle,

Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock: environ 200,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de citoyens à $18 le millier et au-dessus.

25 janv—1 an—D.M.J.

F. REMY.

Marchand de Meubles

130........Chartres........130

Près St-Louis.

A TOUJOURS en magasin un grand assortiment de Meubles en noyer, bois de rose et acajou. Qu'il vend aux prix les plus réduits.

Réparation de meubles.

Il s'occupe aussi de déménagements.

10 fév—1an—D Mar J

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour le logement et la table, ou pour la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus de la maison [illegible].

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE

GROCERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest

Aux magasins bleus,

Coin Vieille-Levée et Bienville,

16avril 79—1 an. Se Gérant.

A.S.L. "THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40 000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE —FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 14 Octobre 1879,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE K.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU MARDI, 14 Octobre 1879.

—A LA— NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	100,	10,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	20,	10,000
1,000 Lots de	10,	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres chargées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Grand Tirage du Mardi, 14 Octobre 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse [illegible] [illegible] une réponse.

ASSURANCES.

Etat annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Jusqu'au 31 décembre 1878.

1805.........ETABLIE EN.........1805

Primes de feu	$238,427 20	
Primes maritimes	65,097 74	
Primes de rivière	24,[illegible] 63	
Total des primes.		$356,[illegible] 75
Moins Primes sur risques non expirées	$92,673 42	
Primes remboursées	10,416 15	
Réassurances	20,506 98	123,596 55
Primes nettes		$232,460 20
Intérêt sur placements		36,242 05
		$268,702 25
A déduire:		
Pertes par le feu	$60,549 19	
Pertes maritimes	26,[illegible] 70	
Pertes de rivière	6,700 35	
	$94,171 77	
Réduction (rebate) au lieu de participation	41,464 78	
Dépenses générales, taxes, bureau des assureurs, offrandes de charité et commissions	56,806 31	192,442 86
Profit net		$136,259 42
A déduire:		
Dividende de juin 1878	$25,000 00	
Dividende de décembre 1878	25,000 00	
Surplus, fonds de réserve	56,259 42	106,259 42

ACTIF DE LA COMPAGNIE.

Argent en banque	$52,682 42
Primes en voie de collection	64,082 20
Premium notes	19,482 45
Dû par des agents	1,842 23
Propriétés foncières	143,236 43
Billets de 1re hypothèque et billets garantis par nantissement	170,877 06
Soit bonds des Etats-Unis, chemins de fer urbains de la Nlle-Orléans, bons de première hypothèque du Jackson and Great Northern railroad, bons consolidés de l'Etat de la Louisiane, actions de banques, de compagnies d'assurance et des Gas works	237,272 07
Total de l'actif	$685,455 84

PASSIF.

Capital en actions	$500,000 00
Réserve pour ré-assurances	92,675 43
Dividendes non réclamés	9,520 99
Pertes ajustées non réclamées	2,000 00
Dividende semi-annuel, décembre 1878	25,000 00
Surplus, fonds de réserve	56,259 42
Total du passif	$685,455 84

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 15 janvier 1879.

TH. BUISSON, Troisième Justice de Paix.

BUREAU DU NEW ORLEANS INSURANCE CO.,
Coin Camp et Canal.
Nlle-Orléans, 13 janvier 1879.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 11 janvier 1879, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi annuel de CINQ POUR CENT sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

DIRECTEURS.

C. T. DUGAZON,	H. GALLY,
CHS. LAFITTE,	W. A. BELL,
CHS. E. SCHMIDT,	ANT. CARRIÈRE,
CHS. J. LEEDS,	JULES ALDIGÉ,
D. FATJO,	PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER,	JULES TUYES.

17janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé.........$500,000

VINGT-TROISIÈME ETAT ANNUEL.

Bureau No 58 rue du Camp.

Nlle-Orléans 1er janvier 1879.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1878.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1878. Sur les—		
Risques de feu	$312,423 68	
Risques de rivière	85,372 39	
Risques maritimes	49,841 80	$447,637 87
Ajoutez: Risques non expirés, 1877	$104,741 00	$452,378 87
Moins: Risques non terminés, 1878	94,739 00	
Primes remboursées	19,457 39	114,196 39
Primes nettes		$338,182 58
Pertes, etc., payées pendant la même période sur		
Risques de feu	54,709 28	
Risques de rivière	37,387 96	
Risques maritimes	15,230 56	
	$107,307 77	
Pertes non ajustées et non payées	39,322 00	$146,629 77
Ajoutez: Réassurances	25,045 25	
Taxes	6,547 94	
Loyer	2,000 00	
Board of Underwriters	6,568 20	
Dépenses	24,482 91	
		64,660 30
Fonds de réserve		10,000 00
Dividende sur le capital	42,568 20	
Moins escompte et intérêts	24,294 20	
		25,283 00
		$266,584 06
Profit net		$71,598 52
La compagnie possède l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:		
Actions et Bons		$257,074 82
Prêts sur hypothèques		13,800 00
Prêts sur nantissement		60,665 31
Billets à recevoir		5,502 92
Propriétés foncières		25,000 00
Primes en voie de collection		58,051 83
Argent en caisse		171,424 93
Total de l'actif		$591,519 81

L'Etat précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
E. CARPENTER, Secrétaire.

Signé et assermenté devant moi, ce 22e jour de janvier 1879.

A. INGRAHAM, notaire.

Le Conseil de direction, à une réunion tenue le vingt-deuxième jour de janvier 1879, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, et payé dix pour cent de dividende aux actionnaires, a résolu de payer un dividende en argent de vingt pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1878. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 27 janvier 1879.

Directeurs.

E. J. Hart,	J. Weis,	Scott McGehee,
Henry Renshaw,	B. W. Taylor,	D. Fatjo,
S. Bloom,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
Chas. Macready,	Lionel C. Levy,	Sam'l L. Boyd,
W. B. Seymour,	Emery Clapp,	Jno. S. Groves,
Jno G. Gaines,	D. A. Chaffraix,	J. A. Blanc,
Jesse S. Flower,	J. L. Harris,	H. Newman.

5fév—au 31 déc.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS

No. 104 Canal Street.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1879, including unearned premiums of the previous year—		
On Fire Risks	$313,774 30	
On Marine Risks	12,955 32	
On River Risks	19,701 75	
Total premiums		$354,431 37
Less unearned premiums		111,253 00
Net earned premiums 31st May 1879		$243,178 37
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$61,066 06	
On Marine Risks	10,364 80	
On River Risks	5,332 30	
Taxes and expenses, less interest	11,635 11	
Re-insurances and return premiums	17,820 61	$106,218 89
		$136,959 48
Reserved for unpaid losses		22,000 00
Profit		$114,959 48
The company have the following assets, estimated at market value:		
Real Estate		$306,176 85
City Bonds and Mortgage Bonds		15,000 00
Bank, Water Works and other stocks		123,561 66
Notes secured by mortgage or pledge		192,902 33
Bills receivable		62,563 43
Premiums in course of collection		36,630 81
City Scrip		2,000 00
Judgment on mortgage notes		2,000 00
Cash on hand		61,292 41
		$712,287 51

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

P. FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, the 9th day of June, 1879.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 9th day of June, 1879, it was resolved to declare a cash dividend of twenty per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1879, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the stockholders, on demand, interest at the rate of ten per cent per annum on their stock.

Directors:

P. MASPERO,	D. FATJO,
J. J. FERNANDEZ,	EDWARD TOBY,
PAUL FOURCHY,	D. A. CHAFFRAIX,
JOHN GEDDES,	M. W. SMITH,
JNO. B. LALLANDE,	CHAS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nouvelle-Orléans.

No. 104 RUE DU CANAL.

VINGT-CINQUIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1879, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$313,774 30	
Risques maritimes	12,955 32	
Risques de rivière	19,701 75	
Total des primes		$354,431 37
Moins primes non acquises		111,253 00
Primes nettes 31 mai 1879		$243,178 37
PERTES PAYÉES—		
Sur risques de feu	$61,066 06	
Sur risques maritimes	10,364 80	
Sur risques de rivière	5,332 30	
Taxes et dépenses, moins intérêt	11,635 11	
Réassurances et primes remboursées	17,820 61	106,218 89
		$136,959 48
Réserves pour pertes non-payées		22,000 00
Profits		$114,959 48
La compagnie a l'actif suivant, estimé à la valeur du marché:		
Propriétés foncières		$306,176 85
Bons de ville et bons hypothécaires		15,000 00
Actions de banques, de waterworks et autres actions		123,561 66
Billets garantis par hypothèque ou nantissement		192,902 33
Billets à recevoir		62,563 43
Primes en voie de collection		36,630 81
Scrip de ville		2,000 00
Jugement sur billets hypothécaires		2,000 00
Argent en caisse		61,292 41
		$712,287 51

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi, ce 9e jour de juin 1879.

JAMES FAHEY, notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 9 juin 1879, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de vingt pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1879, payable le troisième lundi de juillet prochain. Aussi, de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt au taux de dix pour cent par an sur leurs actions.

Directeurs:

P. MASPERO,	EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES,	D. FATJO,
PAUL FOURCHY,	M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ,	D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE,	CHS. LAFITTE,
	R. W. TAYLOR.

10 juin—

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après, elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas, près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington, près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
*25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Felicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Gaiennié et Nouvelle-Levée
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville
83 Pompe No. 13. No. 12 rue Perdido
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No. 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et Français.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poète et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
512 Levee Steam Cotton Press, Levée
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Baynes et Dauphine.

A LOUER.

Le beau magasin situé No 124 rue Royale, entre St-Louis et Toulouse, mesurant 30 pieds de face sur 80 pieds de profondeur, ayant latrines, citerne, etc.

S'adresser à CHARLES LEVY,
18sep—4 t No 124 rue Royale.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Vente sans réserve à l'encan d'un ameublement élégant et artistement travaillé en bois de rose, pour chambre à coucher, beaux meubles de salon, superbes meubles en chêne pour salle à manger, tapis de Bruxelles et autres tapis, splendides glaces de cheminées, riches stores, corniches, rideaux de dentelle, matelas, ustensiles de cuisine, beau et riche réfrigérateur, vaisselle, verres et maints autres articles de cuisine ou de ménage.

IL sera vendu à l'encan LUNDI 29 septembre 1879, à 11 heures, du matin, dans la résidence de famille à deux étages, rue du Canal 268, entre les rues Marais et Villeré, le contenu en détail de la dite résidence. Conditions—Comptant.

ALBERT PAUL & CO.,
21 sept—27, 28 et 29. Encanteurs.

ÉDOUARD LAMBERT. ALBERT PAUL.

ALBERT PAUL & Cie.,

—ENCANTEURS.—

Salle de vente encoignure des rues Chartres et Conti.

Attention spéciale apportée à la vente des propriétés foncières, meubles, etc.

Argent prêté sur meubles, etc., par l'intermédiaire de la maison.

Vente régulière à la salle de vente.

16 sept—1m

OFFICE OF THE CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 17, 1879.

THIRTIETH ANNUAL STATEMENT.

The trustees, in conformity to the amended charter, submit the following statement of the affairs of the company on the 30th of April 1879:

Fire premiums	$165,166 05		
Marine premiums	24,051 22		
River premiums	69,294 35		$258,543 53
Not earned premiums	$234,143 52		
Less returns	$13,716 40		
Less return premiums	5,626 57	19,342 97	204,800 55

LOSSES.

Fire losses	$36,028 94	
Marine losses	9,337 36	
River losses	26,576 05	
	$73,962 35	
Taxes, expenses, discount, profit and loss, loss interest, rents, salvage, savings, etc.	36,442 66	110,395 01
Net profits		$94,405 54
The company have the following assets:		
Bills receivable	$31,461 83	
Loans and bonds on mortgage	30,175 00	61,636 83
Loans on call	$52,552 64	
Cash on hand	48,521 02	101,073 66
Real estate		109,006 09
City bonds, bank and other stock		94,632 56
Premiums in course of collection		25,097 82
Suspense account and stock fractions		14,158 62
		$406,207 58

The foregoing statement is a true and correct transcript from the books of the company.

THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of May, A. D. 1879.

ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, after paying ten per cent in cash to the stockholders, and carrying to profit and loss $15,740 on account of the Mechanics' and Traders' Bank stock held by this company, and also a further sum for shrinkage in values, to declare a dividend of twenty per cent. in cash on the net participating premiums, payable on Monday, 16th June next.

TRUSTEES.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	John Phelps,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
Victor Meyer,	Joseph Bowling,
Edw'd J. Gay,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
E. B. Post,	Edw'd Pilsbury,
Jno. I. King,	Fred'k Camerden,
Joseph W. Stone,	George Martin,
Alfred Moulton,	L. C. Jurey,
Edward Nalle,	Geo. W. Sentell,
Paul E. Mortimer,	Jno. V. Moore,
W. B. Conger,	Henry M. Preston,
Reuben G. Bush,	John M. Parker.

May 21—

CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

CONSTITUTION.

Les soussignés, commerçants français à la Nouvelle-Orléans, considérant que les Chambres de Commerce d'exportation de France ont émis à diverses reprises, le vœu de voir créer des Chambres de Commerce français à l'étranger, et qu'à défaut d'une Chambre de Commerce française officielle à la Nouvelle-Orléans, il est important qu'il y ait au moins une Chambre Consultative qui puisse fournir au Gouvernement ou aux Chambres de Commerce de France des informations ou leur présenter des suggestions tendant à favoriser le développement des relations commerciales entre ce port et la France.

Déclarent se constituer en CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS, sur les bases suivantes:

ARTICLE PREMIER.

La CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS A LA NOUVELLE-ORLÉANS aura pour objets: d'étudier toutes les questions se rattachant aux intérêts du commerce français de la Nouvelle-Orléans et au développement des relations de ce port avec la France; d'appuyer, par des pétitions ou des mémoires, tous les projets tendant au même but, tels que: traités de commerce, établissement de lignes de steamers, etc.; de fournir au gouvernement français, aux Chambres de Commerce ou aux négociants de France, les informations qui lui seront demandées et de se mettre en rapport avec les Chambres de Commerce de France afin d'en obtenir les renseignements qui pourront être utiles aux négociants français de cette place.

ARTICLE II.

Les membres de la Chambre devront être Français ou fils de Français.

La Chambre se composera des personnes qui auront signé la présente Constitution d'ici au 1er Avril prochain, et de celles qui seront été admises ensuite, comme il est dit ci-dessous.

ARTICLE III.

Il y aura un Bureau de la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE qui se composera d'un Président, de quatre Vice-Présidents, et de dix Commissaires, dont un sera choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire-Trésorier.

ARTICLE IV.

Le Président du Bureau, qui sera en même temps Président de la Chambre, recevra toutes les communications adressées à la Chambre et signera les réponses. Il remplira les vacances qui se produiraient dans le Bureau, dans le cours de l'année. En cas d'absence ou d'empêchement, le Président sera remplacé par l'un des Vice-Présidents, suivant leur rang.

ARTICLE V.

Le Bureau sera composé comme suit, pour la présente année 1878, et il restera en fonctions jusqu'à l'élection pour le renouvellement:

Président:	M. Victor Maignan.
1er Vice-Président:	M. A. Carrière.
2e " "	M. C. T. Dugazon.
3e " "	M. Félix Limet.
4e " "	M. Pierre Poutz.
Secrétaire-Trésorier:	Mr F. Laborde.

Membres:

Messieurs: E. Alhaysse,	E. de Gas,
Jos. Bayle,	F. Laborde,
P. E. Bruneteau,	E. Merilh,
A. Coutin,	F. Tujague,
L. Grand,	L. Vallon.

ARTICLE VI.

Le second mercredi de janvier de chaque année, à partir de 1879, la CHAMBRE SYNDICALE CONSULTATIVE DU COMMERCE FRANÇAIS se réunira en assemblée générale, au local qui sera désigné par l'avis ou la lettre de convocation du Président, pour procéder au renouvellement des quinze membres du Bureau par voie d'élection. Le vote aura lieu au scrutin et à la majorité des membres présents.

Un rapport sera présenté par le Bureau ou son délégué sur les travaux de l'année précédente.

L'assemblée votera sur l'admission des nouveaux membres au scrutin secret et à la majorité des trois quarts des votants.

Elle pourra adopter les motions et propositions qui seront suggérées dans l'intérêt de l'objet pour lequel la Chambre a été créée, mais toute motion devra être préalablement soumise par écrit au Président.

A sa première séance, le Bureau procédera à l'élection du Président, des Vice-Présidents et du Secrétaire.

ARTICLE VII.

Le Bureau se réunira tous les premiers vendredis de chaque mois au lieu et à l'heure qui seront fixés ultérieurement.

Il prendra connaissance des communications reçues et réglera l'ordre de ses travaux ou de ceux des Comités.

Le Bureau est chargé de tous les pouvoirs de la Chambre et il est autorisé à présenter en son nom tous mémoires, pétitions, à faire toutes réponses ou suggestions qu'il jugera utiles pendant la durée de son exercice.

Il autorisera le Président à faire réponse, dans l'intervalle entre les séances, aux demandes urgentes, ou nommera des Comités auxquels le Président renverra les demandes d'informations, s'il y a lieu.

Le Bureau pourra être convoqué en séance spéciale par le Président, quand celui-ci le jugera nécessaire.

Le Président pourra également, avec l'autorisation, ou devra, à la requête du Bureau, convoquer la Chambre en assemblée générale extraordinaire.

ARTICLE VIII.

Les travaux de la Chambre auront un caractère absolument gratuit. Les frais de bureau, d'impressions et de correspondance devront être couverts par des cotisations purement volontaires.

ARTICLE IX.

Le Bureau adoptera des règlements pour la tenue de ses séances et celle des séances de la Chambre, et il pourra proposer, en assemblée générale, des amendements à la présente Constitution.

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Dimanche 21 septembre 1879.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A 11 HEURES DU MATIN.

Ballan J P	Moreau Pierre
Giacardi Giovanni	Gustalot Paul
Hall Paul dit Combaing barbier	Russo Andrea
Lafont Antoine	Ployon Jean
Laharigue Jn	Roger Jean
Lippi Ettore	Sturtevant A
Mareaux Pilotte	Spaning John L
Millian Mr (pharmacien)	Thomagne Pierre

LISTE DES DAMES.

Bahargue Louise Madame
Sylvain Veugue Madame